

viendra garder son cercueil comme le cercueil d'un roi ? Encore la religion. Car, voyez-vous, dit Chateaubriand :

“ Chez les anciens, les restes du pauvre ou de l'esclave étaient abandonnés presque sans honneurs ; parmi nous, le ministre des autels est obligé de veiller au cercueil du villageois comme au catafalque du monarque. L'indigent de l'Evangile, en exhalant son dernier soupir, devient soudain (chose sublime) un être auguste et sacré..... A peine le mendiant qui languissait à nos portes, objet de nos dégoûts et de nos mépris, a-t-il quitté cette vie que la religion nous force à nous incliner devant lui. Elle nous rappelle une égalité formidable, ou plutôt elle nous commande de respecter un juste racheté par le sang de Jésus-Christ, et qui, d'une condition obscure et misérable, vient de monter à un trône céleste.

“ C'est ainsi que le grand nom de chrétien met tout de niveau dans la mort, et l'orgueil du plus puissant potentat ne peut arracher à la religion d'autre prière que celle-là même qu'elle offre pour le dernier manant de la cité.

Le jour de *trépassés* est une des fêtes que tous comprennent le mieux. Dans les églises, autour du catafalque, dans les cimetières parmi les monuments somptueux et les fossés les plus humbles, on voit des foules prier avec une tristesse mêlée d'espérance, demander la paix et le repos pour nos parents, pour nos amis décédés.

Dans les admirables prières de l'Eglise, tantôt ce sont des cris de douleur, tantôt des cris d'espoir.

L'Eglise, dès son origine, a toujours prié pour ses enfants morts ; elle, connaissant les miséricordes du Seigneur, ne cessait d'offrir, pour les trépassés, le sacrifice qui rachète les âmes et qui leur ouvre les portes du ciel ; mais saint Odilon, abbé de Cluny, a été un des premiers à établir une commémoration générale pour tous les fidèles, et pour cette solennité il choisit le lendemain de la fête de tous les saints.

En peu de temps, on vit adopter et pratiquer cette observation dans toute l'Eglise d'Occident et par l'autorité du siège apostolique.

En Angleterre, la *fête des trépassés* était pratiquée dès l'an 1222, comme il paraît par le concile d'Oxford et elle est au rang des solennités de seconde classe.

Elle a été ordonnée comme de précepte pour le diocèse de Paris, par l'évêque Eustache du Bellay, dans des statuts de l'an 1557.

Maintenant cette commémoration des morts est établie et enracinée dans les mœurs des peuples, et les hommes oublieraient bien des fêtes avant celle-là.
